

COMMUNE DE WEMMEL Collège des Bourgmestre et Echevins

jeudi 14 septembre 2023

Liste des décisions

SECRETARIAT

1. **Procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Echevins du 07/09/2023.** Le procès-verbal est approuvé.

SERVICE DU PERSONNEL

- 2. **Démission.** Le Collège des Bourgmestre et des Echevins prend connaissance de la démission d'un membre du personnel nommé avec entrée en vigueur au 01/11/2023.
- 3. Poste vacant pour un expert bibliothécaire (B1 B3) à mi-temps sous contrat statutaire. Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord de déclarer le poste vacant.
- Consolidation d'un accident de travail. Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec l'établissement de la date de consolidation et de la guérison sans séquelles résiduelles.
- 5. **Service du personnel.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend une décision dans le cadre de la gestion du personnel.
- 6. **Service du personnel.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord d'entamer une procédure raccourcie pour le poste vacant d'une puéricultrice.

SERVICE JURIDIQUE

7. **Règlement pour le traitement de plaintes.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de porter ce point à l'agenda du prochain Conseil communal.

URBANISME

- 8. **Attestation acte de lotissement A/1.2023 rue H. De Mol.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins délivre l'attestation.
- 9. Demande d'un permis d'environnement pour la régularisation d'une maison multifamiliale Autorisation conditionnelle. Le permis est octroyé sous conditions.

SECURITE INTEGRALE

 Demande de dérogation de l'heure de fermeture. Le Collège des Bourgmestre et Echevins ne marque pas son accord avec la demande de dérogation de l'heure de fermeture.



11. Octroi d'une prime et d'un certificat de prévention contre le vol. Le Collège des Bourgmestre et Echevins accorde une prime et le certificat pour la prévention contre les cambriolages dans les logements privés.

ENSEIGNEMENT ACCOMPAGNE

12. **Dispense de paiement accueil enfants 2023-2024.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins donne son accord pour la dispense de paiement pour l'accueil des enfants des professeurs des écoles communales de Wemmel.

ACADEMIE DE MUSIQUE

- 13. Nominations de personnel à un poste temporaire non vacant en raison de l'absence d'un titulaire de classe. Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination de personnel à un poste temporaire non vacant en raison de l'absence d'un titulaire de classe.
- 14. Nomination du personnel dans un contexte temporaire à l'académie municipale pour la période septembre, octobre et novembre 2023. Le Collège des Bourgmestre et Echevins nomme du personnel à titre temporaire pour la période septembre, octobre et novembre 2023.
- 15. Nominations de personnel à un poste temporaire non vacant en raison de l'absence d'un titulaire de classe. Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination de personnel à un poste temporaire non vacant en raison de l'absence d'un titulaire de classe.

ECONOMIE LOCALE

16. Participation à la campagne de fin d'année de la province du Brabant flamand 'Préférer le local'. Le Collège des Bourgmestre et Echevins se déclare en principe d'accord de participer à la campagne de fin d'année de la province du Brabant flamand "Préférer le local'.

BIBLIOTHEQUE

17. **Accord de collaboration IGS cultuur/Workshop jeugdboekenmaand.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord de principe avec la déclaration d'intention.

AFFAIRES CIVILES

18. **Radiation d'office : 2023/089.** Radiation du registre de la population/du service des Etrangers.

SPORT

19. **Saint-Nicolas 2/12/2023.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord pour l'organisation de la Saint-Nicolas le 2/12/2023.

FINANCES

20. Opposition à la taxe sur les secondes résidences - année d'exercice 2022 - article de rôle 160120005102. La réclamation sur la taxe sur les secondes résidences - année d'exercice 2022 est déclarée recevable mais non fondée.



- 21. Opposition à la taxe sur les secondes résidences année d'exercice 2022 article de rôle 160120000856. La réclamation sur la taxe sur les secondes résidences année d'exercice 2022 est déclarée recevable et fondée.
- 22. Opposition à la taxe sur les secondes résidences année d'exercice 2022 article de rôle 160120003987. La réclamation sur la taxe sur les secondes résidences année d'exercice 2022 est déclarée recevable mais non fondée.
- 23. **Circulaire concernant des décisions pour l'année électorale.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de la circulaire KBBJ/ABB 2023/1.
- 24. **Mise au point concernant le PPA et le compte annuel pour les Conseillers communaux et ce, à partir de 2026.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de la décision du 14/07/2023 du gouvernement flamand au sujet des cycles de politique et de gestion des autorités locales et provinciales.
- 25. Mandats: approbation. Les mandats ont été approuvés.
- 26. **Bons de commande : approbation.** Les bons de commande ont été approuvés.

MILIEU

- 27. **Permis d'abattage.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins accorde un permis d'abattage pour trois arbres sous réserve de planter trois nouveaux arbres.
- 28. **Permis d'abattage.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins accorde un permis d'abattage pour un frêne sous réserve de planter un nouvel arbre.
- 29. **Permis d'abattage.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins accorde un permis d'abattage pour un saule commun sous réserve de planter un nouvel arbre.

ENSEIGNEMENT

- 30. **FGBS-rapport inspection pédagogique école francophone.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance du rapport de l'inspection pédagogique.
- 31. **Plate-forme des enseignants.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maternelle et primaire.
- 32. **Nomination temporaire instituteur(trice) maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maternelle.
- 33. **Nomination temporaire d'un coordinateur ICT.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) coordinateur.
- 34. **Nomination temporaire instituteur(trice) maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maternelle.
- 35. **Nomination temporaire instituteur(trice) maternelle/primaire.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'une institutrice maternelle/primaire.
- 36. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice).



- 37. **Nomination temporaire d'un maître en éducation physique.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un maître en éducation physique.
- 38. **Nomination temporaire d'un maître en religion catholique.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un maître en religion catholique.
- 39. **Nomination temporaire d'une employée administrative.** Le Collège des Bourgmstre et Echevins approuve la nomination temporaire d'une employée administrative.
- 40. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice).
- 41. **Modification nomination temporaire.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la modification de la nomination temporaire.
- 42. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice).
- 43. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice).
- 44. **Demande autre nomination temporaire.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve une autre nomination temporaire du membre du personnel.
- 45. **Nomination temporaire coordinateur/coordinateur ICT.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un coordinateur/coordinateur ICT.
- 46. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice)/ employée administrative.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice)/employée administrative.
- 47. **Nomination temporaire coordinateur.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un coordinateur.
- 48. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice)/maître en éducation physique.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maître en éducation physique.
- 49. **Nomination temporaire instituteur(trice) maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maternelle.
- 50. **Nomination temporaire instituteur(trice) maternelle/primaire.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice) maternelle/primaire.
- 51. **Nomination temporaire d'un instituteur(trice).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un(e) instituteur(trice).
- 52. **Nomination temporaire employé administratif.** Le Collège des Bourgmstre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un employé administratif.
- 53. **Demande congé sans solde d'un membre du personnel.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé sans solde du membre du personnel.



54. **FGBS Nomination temporaire d'un directeur.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire d'un directeur.

JEUGD

55. **Proposition de réaménagement du site MVL.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord de principe avec la proposition en désigne un entrepreneur.

PATRIMOINE

- 56. **Remboursement des frais de remorquage chaussée de Merchtem 18/05/23.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le remboursement des frais de remorquage.
- 57. **Approbation d'une équipe provinciale de soutien aux coordinateurs des plans d'urgence.** Le Collège soutient la mise en place de l'équipe provinciale de soutien aux coordinateurs des plans d'urgence.

SECRETARIAT

58. Varia. Points divers discutés en séance.